



BARRY LOUISON
AUDIT EXPERTISE CONSEIL

GUIDE PRATIQUE

Facturation électronique obligatoire dès septembre 2026

Ce que votre entreprise doit savoir — et comment anticiper cette transition sans perdre de temps ni d'argent.



Septembre 2026, c'est dans quelques mois.

La majorité des TPE et indépendants n'ont pas encore engagé de démarche. Ce guide est conçu pour que la mise en conformité ne soit pas une urgence de dernière minute.

POUR QUI

TPE · PME · Indépendants Professions libérales

MISE À JOUR

Avril 2026 Loi de finances 2026

CABINET

Barry Louison Audit Expertise comptable agréée

SOMMAIRE

- 01** La facturation électronique — définition et enjeux
- 02** Calendrier officiel et obligations par taille d'entreprise
- 03** Fonctionnement technique — le schéma en Y simplifié
- 04** Ce qui change concrètement sur vos factures
- 05** L'e-reporting — l'obligation méconnue
- 06** Risques en cas de non-conformité
- 07** Ce que vous devez faire avant septembre 2026
- 08** Pourquoi confier cette transition à un expert-comptable

01 / DÉFINITION ET ENJEUX

La facturation électronique en quelques mots clairs

À partir du **1er septembre 2026**, envoyer une facture par email en PDF ou sur papier devient interdit entre entreprises assujetties à la TVA. Ce n'est pas une évolution technique optionnelle : c'est une obligation légale issue de la **loi de finances 2026**, qui concerne l'intégralité du tissu économique français, sans distinction de taille.

Les factures devront désormais transiter exclusivement par une **Plateforme de Dématérialisation Partenaire (PDP)** agréée par l'État, dans un format structuré conforme à la norme européenne EN 16931 (Factur-X, UBL, CII). Ce format structuré permet à la plateforme et à l'administration de lire, traiter et contrôler automatiquement chaque facture.

Ces formats techniques n'ont pas à être maîtrisés par le dirigeant. Votre logiciel de facturation ou votre expert-comptable s'en charge intégralement. Ce qui compte, c'est de choisir les bons outils et de les configurer correctement avant l'échéance.

LES TROIS OBJECTIFS OFFICIELS DE LA RÉFORME

Lutte contre la fraude à la TVA	Automatisation des échanges	Modernisation fiscale
Plusieurs milliards d'euros de TVA non recouvrée chaque année en France.	Fin de la double saisie, des relances manuelles et des erreurs de rapprochement.	L'administration fiscale dispose des données en temps réel, sans contrôle lourd a posteriori.

À retenir : envoyer un PDF « signé électroniquement » ne suffit pas. Le format structuré et le passage obligatoire par une plateforme agréée sont les deux conditions cumulatives de conformité.

QUI EST CONCERNÉ ?

- Toutes les entreprises **assujetties à la TVA** en France — sans exception de taille
- Micro-entrepreneurs, auto-entrepreneurs, artisans, commerçants, professions libérales
- TPE, PME, ETI, grandes entreprises
- Associations et organismes si assujettis à la TVA

Non concernées directement (mais soumises à l'e-reporting) : les ventes aux particuliers (B2C) et certaines opérations internationales.

02 / CALENDRIER OFFICIEL

Qui doit faire quoi, et à partir de quand

Le calendrier a été définitivement confirmé par la loi de finances 2026. Deux dates clés structurent la transition, avec des obligations différenciées selon la taille de l'entreprise.

DATE	RÉCEPTION	ÉMISSION	ENTREPRISES CONCERNÉES
1er sept. 2026	✓ OUI	✓ OUI	Grandes entreprises ETI
1er sept. 2026	✓ OUI	— Pas encore	PME · TPE Micro · Indépendants
1er sept. 2027	✓ OUI	✓ OUI	PME · TPE Micro · Indépendants

Point d'attention pour les petites structures : dès le 1er septembre 2026, une micro-entreprise ou un auto-entrepreneur devra être en capacité de **recevoir** une facture électronique si son fournisseur a l'obligation de l'émettre. L'inaction n'est donc pas une option, même pour les plus petites structures.

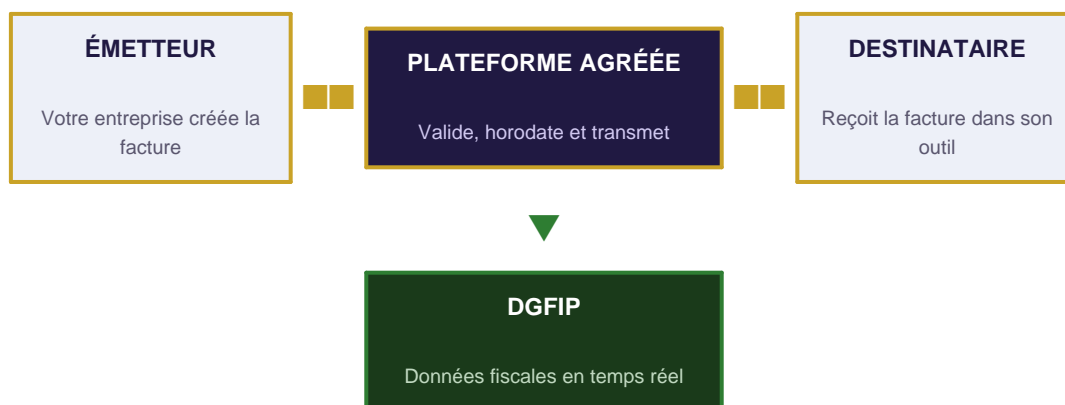
CHRONOLOGIE DE PRÉPARATION RECOMMANDÉE

Maintenant Avr. 2026	État des lieux : logiciel de facturation, processus internes, volume de factures émises et reçues.
Mai – Juin 2026	Choix de la Plateforme Agréée, paramétrage de la solution, formation des équipes.
Juil. – Août 2026	Phase de tests : émettre et recevoir des factures en conditions réelles avant la bascule.
1er Sept. 2026	Entrée en vigueur. Toutes les factures B2B transitent obligatoirement par la plateforme agréée.

03 / FONCTIONNEMENT TECHNIQUE

Le schéma en Y : comment circule une facture

Le nouveau circuit de facturation repose sur ce que l'administration appelle le **schéma en Y**. Chaque facture transite par une plateforme agréée, qui joue le rôle d'intermédiaire certifié entre l'émetteur, le destinataire et les Finances publiques.



La branche descendante (▼) représente la transmission automatique des données à la DGFIP : c'est l'**e-reporting**, décrit en section 05.

DEUX TYPES DE SOLUTIONS

Plateforme Agréée (PDP)	Solution Compatible
Immatriculée directement par l'État. Garantit la conformité totale. Ex. : Cegid, Sage, Pennylane, Qonto.	Logiciel qui passe par une vraie PDP. Légal et conforme. Ex. : INFast (via SEQINO), Abby, Indy.

La liste officielle des plateformes agréées est publiée et mise à jour en temps réel par la DGFIP sur impots.gouv.fr. Il convient de la vérifier avant tout choix, certaines plateformes étant encore en cours de validation à la date de publication de ce guide.

04 / MENTIONS OBLIGATOIRES

Ce qui change concrètement sur vos factures

Les mentions légales actuelles restent obligatoires. La réforme y ajoute des informations complémentaires, nécessaires au traitement automatisé par les plateformes et l'administration fiscale.

- **Numéro SIREN du client** — Identifiant unique de 9 chiffres — obligatoire même s'il était déjà connu.
- **Adresse de livraison** — Si différente de l'adresse du siège social du client.
- **Numéro de TVA intracommunautaire du client** — Déjà obligatoire, désormais contrôlé automatiquement.
- **Nature de la transaction** — B2B nationale, B2B intracommunautaire, export — à préciser dans le format structuré.
- **Format structuré obligatoire** — Factur-X, UBL ou CII. Le PDF seul ne suffit plus, même s'il reste lisible par le destinataire.

Erreur fréquente : croire que son logiciel actuel est « déjà compatible » sans vérification. Un logiciel doit être explicitement connecté à une PDP agréée ou être lui-même immatriculé. Une simple mise à jour ne suffit pas nécessairement.

05 / L'E-REPORTING

L'obligation méconnue qui concerne aussi vos ventes aux particuliers

Parallèlement à la facturation électronique B2B, la réforme introduit l'**e-reporting** : la transmission automatique à la DGFIP des données de toutes les transactions non couvertes par la facturation électronique.

OPÉRATIONS CONCERNÉES

- Ventes aux **particuliers** (B2C), quel que soit le montant
- Opérations à l'**export** ou à l'**import**
- Opérations intracommunautaires non couvertes par la facturation électronique
- Sous-traitance et certaines prestations spécifiques

Bonne nouvelle : dans la grande majorité des cas, la plateforme agréée gère l'e-reporting de manière transparente et automatique. Aucune transmission manuelle n'est nécessaire.

En revanche, il faut s'assurer que la solution retenue couvre bien cette fonctionnalité dès la mise en place — certaines offres d'entrée de gamme peuvent ne pas l'inclure.

06 / RISQUES EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

Ce que coûte l'inaction

Le non-respect des obligations de facturation électronique n'est pas une question de bonne volonté : des sanctions fiscales sont expressément prévues et s'appliquent dès le premier manquement constaté.

RISQUE	CONSÉQUENCE	IMPACT OPÉRATIONNEL
Amende fiscale	Jusqu'à 15 € par facture non conforme, avec plafonds annuels	Volume x 15 € : impactant pour toute activité régulière
Rejet de factures	Vos clients refusent les factures non conformes	Retards de paiement, tensions commerciales
Contrôle fiscal renforcé	La DGFIP dispose des données en temps réel	Anomalies détectées automatiquement, sans préavis

07 / ACTIONS À MENER AVANT SEPTEMBRE 2026

La liste de vérification pour ne rien oublier

Quatre étapes suffisent à préparer cette transition sans précipitation, à condition de s'y engager avant l'été 2026.

1

Auditer l'existant

Recenser les logiciels de facturation, les volumes de factures émises et reçues, les processus internes de validation. Identifier les interfaces avec d'autres outils (ERP, CRM, paie).

2

Choisir sa plateforme agréée

Comparer les solutions disponibles sur la liste officielle DGFIP selon l'activité, le volume et les besoins d'intégration. Vérifier que la solution couvre bien l'e-reporting.

3

Paramétrer et tester

Configurer la plateforme, mettre à jour les modèles de factures, former les personnes concernées. Effectuer des tests de transmission avant l'entrée en vigueur.

4

Mettre à jour les mentions légales

S'assurer que le SIREN client figure sur toutes les factures, que les adresses de livraison sont renseignées, que le format structuré est bien généré par l'outil.

À VÉRIFIER DÈS MAINTENANT

**Mon logiciel de facturation est-il connecté à une plateforme agréée ?**

À vérifier auprès de votre éditeur logiciel.



Mon entreprise est-elle déjà inscrite dans l'annuaire des entreprises ?

Vérifiable sur impots.gouv.fr.



Mon équipe sait-elle qui crée et valide les factures ?

Cartographier les rôles avant la bascule.



Ai-je consulté la liste officielle des plateformes agréées ?

Disponible sur impots.gouv.fr, mise à jour en temps réel.

Pourquoi confier cette transition à un professionnel

La facturation électronique n'est pas qu'une question informatique. Elle touche directement aux obligations fiscales, à l'organisation interne et à la relation avec les clients et fournisseurs. Un accompagnement comptable permet d'éviter les erreurs coûteuses et de tirer pleinement parti des avantages réels de cette réforme.

■ Audit de l'existant

Analyse complète et neutre de la situation actuelle : logiciels, processus, volumes, pour identifier ce qui doit évoluer et dans quel ordre.

■ Paramétrage et conformité

La mise en conformité des modèles de factures, des mentions légales et des flux de validation relève du conseil comptable autant que technique.

■ Choix de la bonne plateforme

Plus de 100 plateformes agréées existent. Le choix dépend du secteur, du volume et de l'organisation. Une orientation inadaptée peut coûter des mois de migration.

■ Suivi dans la durée

La réforme continuera d'évoluer après septembre 2026. L'expert-comptable assure la veille réglementaire et transmet les évolutions sans que le dirigeant ait à s'en charger.

Ce que la facturation électronique peut apporter à votre entreprise :

Réduction du temps consacré à la saisie et aux relances · Paiements plus rapides grâce à la traçabilité automatique · Diminution des erreurs et des litiges · Meilleure visibilité sur la trésorerie en temps réel

Par où commencer ? Le cabinet s'en charge.

Un mauvais choix de plateforme ou un paramétrage incomplet peuvent générer des rejets de factures, des retards de paiement et une mise en cause fiscale. Le cabinet Barry Louison Audit prend en charge l'intégralité de la démarche : audit de la situation existante, choix de la solution adaptée, mise en conformité et suivi réglementaire dans la durée.

Jennyfer LOUISON

Expert-comptable diplômée · Membre de l'Ordre des Experts-Comptables

06 20 19 39 91

jennyferlouison@blaec.fr

44 bis rue Gabriel Péri · 78210 Saint-Cyr-l'École
barry-louison-audit.com

BARRY LOUISON AUDIT

AUDIT · EXPERTISE · CONSEIL

SIRET 934 328 196 00019
RCS Versailles 934 328 196
TVA FR44934328196

Membre de l'Annuaire des Experts-Comptables

Ce guide est fourni à titre informatif. Pour toute décision relative à votre situation spécifique, un entretien personnalisé avec votre expert-comptable est recommandé. © 2026 Barry Louison Audit Expertise Conseil SARL — Reproduction interdite sans autorisation.